

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation au titre du code de l'environnement  
DUP + mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint Léger du Bourg Denis

Réalisation d'un ouvrage de régulation des eaux de ruissellement au lieu-dit du « Val aux Daims » sur la commune de Saint Léger du Bourg Denis

Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

Par arrêté préfectoral du 4 février 2014, une enquête publique a été prescrite du **lundi 10 mars 2014 au mardi 8 avril 2014 inclus**, sur la dossier de réalisation d'un ouvrage de régulation des eaux de ruissellement au lieu-dit du « Val aux Daims » sur la commune de Saint Léger du Bourg Denis présenté par la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, Pôle de l'eau et de l'assainissement – 14 bis, avenue Pasteur – BP 589 – 76006 Rouen cedex.

Cette enquête se déroulera sur le territoire de la commune précitée.

Elle comprend:

- 1/ Une enquête publique au titre des articles L 214 -1 et suivants du code de l'environnement.
- 2/ Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.
- 3/ Une enquête publique pour la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Léger du Bourg Denis.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation et de déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Léger du Bourg Denis est le préfet du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, la demande et les pièces annexées resteront déposées dans la mairie de la commune précitée où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de ses bureaux au public à l'exception des jours fériés et chômés.

Deux registres destinés à recevoir les observations, propositions et contre propositions seront ouverts pendant la même période dans la mairie de Saint Léger du Bourg Denis

Mr Yves Tual, ingénieur des ponts et chaussée retraité, commissaire enquêteur, recevra aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées dans la mairie de Saint Léger du Bourg Denis les lundi 10 mars 2014 de 9h à 12h, samedi 15 mars 2014 de 9h30 à 12h et mardi 8 avril 2014 de 14h à 17h

Il a pour suppléant Mr Michel Champalbert, ingénieur chef de bureau d'études retraité, conseiller municipal de Sotteville les Rouen .

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint Léger du Bourg Denis.

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la commune de Saint Léger du Bourg Denis à l'adresse suivante: [guylaine.jeanne@ville-stleger76.fr](mailto:guylaine.jeanne@ville-stleger76.fr)

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mr Olivier Leprettre, responsable du projet à la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe - Tel : 02.35.14.29.29.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie précitée et à la préfecture (direction de la coordination et de la performance de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune de Saint Léger du Bourg Denis.